



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

11 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, **le mercredi 11 mai** à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à Peyrignac, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur COLLAS Philippe**, à la suite de la convocation parvenue aux membres du Conseil le **07 mai 2026**, laquelle convocation a été affichée en Mairie, conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs Philippe COLLAS, Pascal PISOWICZ, Delphine GRANGEON, Laurent DOMEJEAN, Liliane BLANCHARD, Martine DEFOSSEZ, Jean-Pierre GAUTHIER, Aurelie BRUERE, Philippe DELORD, Émilie PEJOINE.

ABSENT(S) : Mohand ABBACI

ABSENT(S) EXCUSÉ (S) :

PROCURATION : Arlette ROULAND à Liliane BLANCHARD, Sandrine ROSSELI à Laurent DOMEJEAN, Stéphane BOURNET à Philippe COLLAS, Jean-Philippe DUBUISSON à Philippe DELORD.

Laurent DOMEJEAN est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

I- INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

I – 1 : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

I – 2 : Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire propose la validation du procès-verbal du 27 avril 2026.

Il est adopté à l'unanimité.

I- INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

I - 1: Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

TITULAIRE	SUPPLEANT
BLANCHARD GUY	GRANGEON DELPHINE
CHARENTON MICHEL	BEAUDRY FREDERIC
DELTEIL DANIEL	GOUGELIN PATRICK
DHABIT PASCAL	RAYNAUD LUDOVIC
GAUTHIER JEAN-PIERRE	DELBOS ALAIN
LACHAUD PATRICE	BRUERE AURELIE
DOUCET JEROME	ROULAND SAMUEL
LAFAYE JEAN-JACQUES	BRULON CHRISTOPHE
PELTIER DANIEL	BERGES CHRISTIAN
BLANCHARD LILIANE	LAFAYE JEAN-CLAUDE
LAROCHE FREDERIC	ROULAND ARLETTE
RANOUX MICHEL	LE CANNE PAUL

I – 2 : Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire explique que le ministère de la défense demande à ce que soit nominativement désigné par délibération, au sein de chaque conseil municipal, pour la durée du mandat, un conseiller en charge des questions de défense.

Le correspondant défense ainsi désigné est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur la commune.

Il est destinataire, à ce titre, d'une information spécifique de la part du ministère de la défense.

C'est à lui qu'il revient de sensibiliser les citoyens sur la possibilité offerte de prendre part à des activités de défense dans le cadre des préparations militaires, du volontariat et de la réserve militaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- **DE DÉSIGNER** Jean-Pierre GAUTHIER pour assurer les fonctions de correspondant défense

- L'ordre du jour étant terminé et n'ayant plus d'autres questions, la séance est levée à 18h30.

Le secrétaire de séance,

Le maire,

Laurent DOMEJEAN

Philippe COLLAS